

Conclusion

Nous démontrons donc, encore une fois, que le dégel des frais de scolarité est bel et bien un choix de priorités politiques et non un impératif économique absolu. Nous pouvons donc contester les “lucides” qui érigent le sophisme suivant en vérité absolue: pour avoir une éducation de qualité les étudiant-e-s doivent payer plus, si l’on s’obstine pour le maintien du gel c’est obligatoirement au prix d’un détrimement de la qualité de l’éducation.

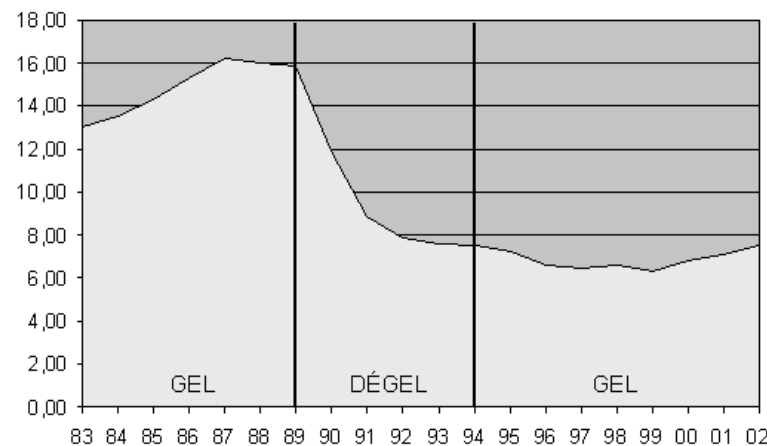
La recherche nous permet aussi de démontrer que le gouvernement étudie la possibilité de profiter du dégel pour réduire son financement des universités et ainsi refile la facture à la population étudiante. Rappelons qu’il a déjà agi de la sorte lors du dégel des frais de scolarité en 1990, tel que le démontre le tableau ci-joint²⁸.

De plus, nous pouvons maintenant, à l’aide des chiffres du MELS, affirmer que le dégel des frais va incontestablement restreindre l’accès à l’éducation pour près de 6000 étudiant-e-s. Nous pouvons même dire que les frais de scolarité actuels empêchent l’accès à l’université à près de 18 000 étudiant-e-s (et ce, sans tenir compte de l’augmentation parallèle des frais afférents).

L’on ne peut alors que comprendre l’opposition de la population au projet de dégel, tel que le rappellent les résultats d’un récent sondage mené par la firme Harris/Décima pour le compte de l’Association canadienne des professeures et professeurs d’université et la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. Selon celui-ci, la population du Québec et du Canada est majoritairement opposée à toute hausse de frais de scolarité (66% pour le Québec et 82% pour la moyenne canadienne)²⁹.

C’est pour toutes ces raisons que nous rappelons la nécessité de s’opposer au dégel des frais de scolarité et de revendiquer la gratuité scolaire. Considérant que l’éducation tient une place capitale dans le développement d’une société, il est primordial de continuer la lutte entamée la session dernière afin de défendre le droit à l’éducation.

Contribution de l’État (en \$) pour chaque dollar versé par les étudiants et les étudiantes entre 1983 et 2002



Source: Calcul de l’Iris, Données de Statistiques Canada

Bibliographie

- 1 - Valérie Vierstraete, *Les frais de scolarité, l’aide financière aux études et la fréquentation des établissements d’enseignement postsecondaire. Comparaison à l’échelle internationale et étude de scénarios pour le Québec*, Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport, juin 2007. Disponible au http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/modesFinancement/pdf/droits_scolarité.pdf
- 2 - Ibid, p.117
- 3 - Ibid, p.121
- 4 - Ibid, p.103
- 5 - Paul Vigneau, *Hausses des droits de scolarité des résidents du Québec, des étudiants canadiens et des étudiants étrangers : modifications au Règlement sur l’aide financière aux études*. Comité consultatif sur l’accessibilité financière aux études, août 2007, p.24. Disponible au <http://www.cse.gouv.qc.ca/FR/Download/index.html?id=50-1110&cat=50-1110>
- 6 - Statistiques de l’aide financière aux études, rapport 2003-2004, p.5. Disponible au <http://www.afe.gouv.qc.ca/fr/publications/statistiques.asp>
- 7 - Valérie Vierstraete, *Les frais de scolarité, l’aide financière aux études et la fréquentation des établissements d’enseignement postsecondaire. Comparaison à l’échelle internationale et étude de scénarios pour le Québec*, Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport, juin 2007, p. 118
- 8 - Stuart Murray, Hugh Mackenzie, *Bringing minimum wages above the poverty line*, Canadian centre for policy alternatives, mars 2007. Disponible au http://www.policyalternatives.ca/documents/National_Office_Pubs/2007/minimum_wage_above_poverty_line.pdf
- 9 - Valérie Vierstraete, *Les frais de scolarité, l’aide financière aux études et la fréquentation des établissements d’enseignement postsecondaire. Comparaison à l’échelle internationale et étude de scénarios pour le Québec*. Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport, juin 2007, p.104
- 10 - Ibid, tableau 8.1, p.104
- 11 - Ibid, tableau 8.7, p.112
- 12 - Ibid, tableau 9.5, p.124
- 13 - Ibid, tableau 9.4, p.122
- 14 - Tiré du site Internet de la Confédération des associations d’étudiants et étudiantes de l’Université Laval : www.cadeul.ulaval.ca/geldesfrais/?page=mythes&mythe=5#mythe5
- 15 - Communiqué de la Conférence des recteurs et des principaux des Universités du Québec (CREPUQ) du 30 mars 2004 disponible au <http://www.crepuq.qc.ca/spip.php?article550>

- 16 - Statistique Canada, Bulletin le Quotidien, 1er septembre 2005 et 9 septembre 2002. Disponibles au <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/050901/q050901a.htm> et au <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/020909/q020909a.htm>
- 17 - Statistique Canada, Bulletin le Quotidien, 18 octobre 2007. Disponible au <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/071018/q071018b.htm>
- 18 - Budget 2007-2008, Finances Québec, p. C-23 Disponible au <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2007-2008a/index.asp>
- 19 - Ibid
- 20 - Valérie Vierstraete, *Les frais de scolarité, l’aide financière aux études et la fréquentation des établissements d’enseignement postsecondaire. Comparaison à l’échelle internationale et étude de scénarios pour le Québec*. Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport, juin 2007, p.112
- 21 - Budget 2007-2008, Finances Québec, p. C-23
- 22 - Sondage Léger-Marketing en collaboration avec le Devoir paru le 28 mai 2007 et effectué du 23 au 26 mai auprès de 1001 personnes. Disponible au <http://www.ledevoir.com/2007/05/28/145118.html>
- 23 - Marc Daoud, Philippe Hurteau, *Gratuité scolaire et réinvestissement postsecondaire: Trois scénarios d’application*, Institut de recherche et d’informations socio-économiques, octobre 2007, p.18. Disponible au <http://www.iris-recherche.qc.ca/>
- 24 - Ibid, p.20
- 25 - Conclusions du Comité de travail de la Fédération des cégeps sur le financement du réseau collégial public, *Financer les cégeps à la hauteur de leurs besoins*, 25 octobre 2006. Disponible au http://www.fedecegeps.qc.ca/comm/docs/DM_FEDE2-%2316078-v3-Synt%e88e_doc_Rapport_Filion_V_4-1.pdf
- 26 - Michel Bernard, Léo-Paul Lauzon, Marc Hasbani, Gabriel Ste-Marie, *L’autre déséquilibre fiscal : le déplacement du fardeau fiscal des compagnies vers les particuliers au cours des dernières décennies*, Chaire d’étude socio-économiques de l’UQAM, mars 2006. Disponible au http://www.cese.uqam.ca/pdf/rec_06_autre_desequilibre.pdf
- 27 - Ibid, p.21
- 28 - Marc Daoud, Philippe Hurteau, *Gratuité scolaire et réinvestissement postsecondaire: Trois scénarios d’application*, Institut de recherche et d’informations socio-économiques, octobre 2007, p.14
- 29 - Sondage d’opinion sur l’éducation postsecondaire, mené par Harris/Décima, 22 novembre 2007. Disponible au <http://www.caut.ca/uploads/Summary-Fall-2007-FR.pdf>

ACADÉMIQUE

BULLETIN PÉDAGOGIQUE DE L’ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE ÉTUDIANTE

Conjointement avec la Société générale des étudiantes et étudiants du Collège de Maisonneuve (SOGÉÉCOM)

L’avis du MELS sur le dégel

Analyse critique de la recherche du Ministère de l’Éducation du Loisir et du Sport : *Les frais de scolarité, l’aide financière aux études et la fréquentation des établissements. Comparaison à l’échelle internationale et étude de scénarios pour le Québec*

Le 23 octobre dernier, le gouvernement publiait les résultats d’une recherche attendue depuis plus d’un an portant sur les frais de scolarité¹. Certains éléments portent à croire que cette date de parution n’est pas le fruit du hasard. Premièrement, le gouvernement avait reçu la version finale de cette recherche depuis le 22 juin, soit six jours avant qu’il annonce les détails de l’application du dégel des frais de scolarité. Deuxièmement, le gouvernement a choisi d’attendre 4 mois pour en publier les résultats, soit le lendemain même de la confirmation, par l’ASSÉ, du report de l’usage de la grève générale illimitée à la session d’hiver 2008.

Pourquoi le gouvernement n’a-t-il pas mentionné une seule fois la recherche lors de l’annonce du dégel, alors que celle-ci avait justement pour but de formuler des recommandations sur le sujet? Et pourquoi a-t-il attendu l’échec du mouvement de grève générale illimitée pour rendre publique ladite recherche? Considérant que les résultats de cette recherche sont frappants, voire alarmants, quant à l’impact des hausses de frais sur l’accessibilité aux études, désirait-il en cacher les résultats et ainsi éviter que nous nous servions de ses propres chiffres contre lui?

Notons d’ailleurs que la recherche prend en compte une hausse de l’Aide Financière aux Études (AFE) proportionnelle à l’augmentation des frais envisagée dans chaque scénario². Ainsi, l’on voit que même si l’AFE est bonifiée, les effets des hausses se font tout de même sentir très fortement.

Désengagement de l’État

Premier élément de “surprise” à la lecture de cette recherche: le Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) avait donné pour mandat l’étude de plusieurs scénarios de modifications des frais de scolarité dont deux où l’on envisage «la réduction des transferts gouvernementaux aux établissements [universitaires] équivalant à 50% de l’augmentation des revenus provenant des droits instaurés³» En langage clair, cela signifie que pour chaque nouveau dollar pris dans la poche des étudiants et des étudiantes, le gouvernement réduirait son financement de 50 cents. Ainsi, tout en nous répétant depuis des mois qu’il n’a jamais eu l’intention de réduire son financement des universités, le gouvernement étudie la possibilité d’une telle mesure.

Erreur méthodologique

Avant de présenter les résultats de la recherche du MELS, un bémol crucial doit être posé sur ceux-ci. Afin de calculer l’impact des différents scénarios sur la fréquentation universitaire, les auteurs de la recherche ont dû choisir un scénario auquel comparer les autres, celui-ci devant représenter la situation pour laquelle il n’y a aucun impact sur la fréquentation universitaire. Or, contrairement à ce que l’on aurait pu penser, le “scénario 0” choisi n’est pas le gel, mais bel et bien l’indexation des frais de scolarité à l’indice des prix à la consommation (IPC)¹.

«Le maintien des droits de scolarité en dollars constants a été choisi comme scénario de statu quo, puisqu’il correspond à la situation où les droits augmentent au même rythme que l’inflation. A priori, en supposant que tous les revenus sont indexés, ceci correspond donc au cas où la part des droits de scolarité reste constante dans le budget des étudiants et/ou de leurs parents.⁴»

Ainsi, la section portant sur l’impact des hausses de frais est entièrement bâtie sur la prémisse que l’indexation des frais de scolarité ne représente aucune hausse de frais réelle pour les étudiants et les étudiantes (et n’a donc aucun impact sur l’accessibilité aux études) puisque leurs revenus seraient de facto indexés. Pourtant la réalité est toute autre, les revenus de la majorité des étudiantes et des étudiants étant loin d’être indexés, ce que nous pouvons démontrer en deux points.

Premièrement, les paramètres de l’AFE relatifs aux frais de subsistance (coûts du logis, de l’alimentation, etc.) n’ont pas été indexés de 1994-1995 à 1998-1999 et de 2003 à 2007. Ce qui, en tout, représente une coupure de 71M\$ dans le budget de l’AFE⁵ (soit 10,1% de l’aide globale attribuée annuellement⁶). Rappelons que 42% des étudiants et des étudiantes universitaires bénéficient de l’AFE⁷.

1 - L’indexation des frais de scolarité à l’IPC signifie que les frais de scolarité augmentent selon la variation de l’IPC, mesure servant à calculer l’augmentation du coût de la vie.

Deuxièmement, une bonne partie des étudiantes et des étudiants travaillent au salaire minimum ou à un taux horaire à peine plus élevé suivant sensiblement son augmentation. Or, depuis 1977 le pouvoir d'achat que représente le salaire minimum ne fait que diminuer. Pour obtenir le même pouvoir d'achat en 2005, ce taux horaire devrait être de 9,78\$ l'heure⁸.

à aller chercher des fonds supplémentaires dans la poche de la population étudiante. Par exemple, lorsqu'on étudie l'évolution des frais afférents des dernières années, on remarque que de 1993-1994 à 2007-2008 la moyenne des frais afférents a subi une variation de 340,5%! Ainsi, de 1993-1994 à 2000-2001 la moyenne des frais afférents est passée de 205\$ à 387\$¹⁶, ce qui

douter que, même si les salaires étudiants subissaient une certaine augmentation en 5 ans, cela serait suffisant pour éponger une différence de près de 200\$.

Les impacts du deuxième scénario sur l'accessibilité aux études peuvent donc servir d'avertissement face au dégel actuel: on risque de bloquer l'accès aux

Tableau-synthèse des 3 principaux scénarios et leurs impacts

Impacts / Scénarios étudiés ⁹	1 - Abolition des frais de scolarité	2 - Instauration de frais de scolarité équivalent à 50% de la moyenne canadienne	3 - Instauration de frais de scolarité équivalent à la moyenne canadienne
Variation du coût des frais de scolarité pour une année à temps plein (en dollars constants de 2005)¹⁰	- 1617,76\$	+ 838\$	+ 3275\$
Variation d'effectifs total et en %¹¹	+ 17 993 (+ 7,8%)	- 5788 (- 2,5%)	- 22 119 (- 9,6%)
Variation des dépenses du gouvernement provincial, à la suite des différents scénarios, en dollars et en % du budget total du MELS¹²	Dépense supplémentaire de 153M\$ (1,14%)	Économie de 7,8M\$ (0,058%)	Économie de 22M\$ (0,16%)
Variation sur les revenus publics de fonctionnements des universités¹³	+ 5M\$	+ 63M\$	+ 234M\$

Ainsi, même l'indexation des frais de scolarité représenterait bel et bien une hausse des frais pour les étudiants et les étudiantes universitaires, et aurait alors inévitablement un impact négatif sur la fréquentation scolaire. Les résultats de la recherche sont donc sous-estimés, tout en étant déjà amplement désastreux.

Étude du deuxième scénario: un avertissement quant au dégel actuel

Débutons par l'étude du deuxième scénario car il représente sensiblement la même hausse de coûts que le dégel des frais de scolarité actuel. C'est-à-dire que ce scénario présente une hausse des frais de 838\$, alors qu'à terme le dégel actuel représente une hausse de 500\$ des frais de scolarité¹¹. Par contre, il ne faut pas oublier que les frais afférents¹¹ continueront sans aucun doute d'augmenter d'ici 5 ans puisque le dégel des frais de scolarité actuel n'est pas suffisant pour combler le sous-financement des universités; le dégel, à terme, ne rapportera que 71,25 millions de dollars par année aux universités¹⁴ alors que le sous-investissement se chiffre à plus de 375 millions de dollars annuellement¹⁵. Chaque université cherchera donc encore

représente une variation de 188,78%, et de 2000-2001 à 2007-2008 elle est passée de 387\$ à 698\$¹⁷, ce qui représente cette fois-ci une variation de 180,36%.

Nous pouvons donc supposer que durant les 5 prochaines années, les frais afférents risquent de suivre une augmentation similaire. Ainsi, on peut ajouter à la hausse de 500\$ de frais de scolarité une hausse avoisinant 500\$ provenant des frais afférents. Ainsi, dans 5 ans, les frais qu'un étudiant ou une étudiante devra payer pour accéder à l'université auront probablement augmenté de 1000\$, ce qui représente une hausse des frais supérieure à celle envisagée par le deuxième scénario.

Face à ceci, certains et certaines pourraient amener l'argument qu'une hausse répartie sur 5 ans permet un certain effet d'épongement, c'est-à-dire un amoindrissement du choc dû à l'augmentation des salaires. Ce à quoi nous pouvons répondre que, tel que nous l'avons démontré plus tôt, les revenus étudiants ne sont pas indexés. De plus, le dégel actuel représente tout de même environ 200\$ de plus que le scénario étudié dans la recherche (838\$ versus 1000\$). Nous pouvons donc

études à près de 6000 personnes (ce qui correspondrait, en terme de population étudiante, à la fermeture de l'École Polytechnique de Montréal!)

Par contre, nous ne pouvons lier au dégel actuel les deux autres conclusions de ce scénario, soit la variation des dépenses publiques et la variation des revenus des universités, car il ne prend en compte qu'une hausse des frais de scolarité, donc des revenus allant directement au gouvernement pour ensuite être redistribués, alors que dans notre estimation l'on prend en compte les frais afférents, frais gérés par les universités mêmes. Nous avons tout de même laissé ces résultats dans le tableau afin de démontrer les sacrifices effectués (5788 étudiants et étudiantes de moins) pour les très maigres bénéfices acquis, soit une hausse de revenus ne comblant même pas le sixième des besoins des universités (63M\$ sur les 375M\$ requis) et une économie peu significative de 7,8M\$ (soit 0,058% du budget du MELS¹⁸) pour le gouvernement.

II - 100\$ de hausse par année pendant 5 ans.

III - Rappelons que les frais afférents sont des frais supplémentaires aux frais de scolarité qui sont instaurés et gérés par les universités.

Étude du premier et du troisième scénario: des résultats révélateurs

Le troisième scénario, celui du rattrapage de la moyenne canadienne, démontre les effets catastrophiques qu'aurait une telle mesure: plus de 22 000 étudiants et étudiantes seraient littéralement expulsés-e-s des universités, soit près de 10% de la population étudiante universitaire actuelle (l'équivalent de la fermeture de l'Université de Sherbrooke)! Tout ceci pour une infime économie de 22M\$ pour le gouvernement (0,16% du budget du MELS¹⁹) et un réinvestissement de 234M\$ pour les universités, ce qui, tout en étant significatif, est encore nettement insuffisant. Notons au passage que, selon les dires mêmes du MELS, les effets de ce scénario représentent un recul semblable à celui subi lors du dernier dégel de 1990²⁰.

Pour ce qui est du premier scénario, il révèle clairement que la présence même de frais de scolarité représente un obstacle important à l'accessibilité aux études: près de 18 000 étudiant-e-s supplémentaires auraient accès à l'université grâce à leur abolition! De plus, on peut constater que cette mesure n'aurait aucun réel impact sur le financement des universités et représenterait un investissement relativement minime pour le gouvernement, soit 153 millions de dollars (1,14% du budget du MELS²¹).

Comment financer la gratuité scolaire

À ce sujet, rappelons quelques mesures pouvant financer l'application de la gratuité scolaire et combler le sous-financement des universités.

La première de ces mesures est bien simple: lors du dernier budget provincial, alors même que l'on annonçait le dégel des frais de scolarité, le gouvernement a décidé d'appliquer une baisse d'impôts totalisant une perte de revenus pour l'État de l'ordre de 950M\$. Soulignons que, selon certains sondages, 70% de la population du Québec s'opposait à cette baisse²² qui profite en majeure partie à ceux et celles qui gagnent plus de 100 000\$²³. Ainsi, en revenant sur cette décision, le gouvernement pourrait

POUR PLUS D'INFORMATION SUR LA RECHERCHE...

Contactez la Société générale des étudiantes et étudiants du Collège de Maisonneuve :

permanence@sogecom.org

(514) 253-9898

www.sogecom.org

Ou encore, l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante :

executif@asse-solidarite.qc.ca

(514) 390-0110

www.asse-solidarite.qc.ca
www.gratuitescolaire.info

réinvestir cet argent en éducation, ce qui serait plus que suffisant pour abolir les frais de scolarité (153M\$) et régler le sous-financement des universités (375M\$).

Un autre scénario envisageable est étudié dans une recherche récente de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS)²⁴. Selon cette recherche, une augmentation de 0,2% du budget annuel du Québec nous permettrait d'atteindre la gratuité scolaire (au sens de l'abolition complète des frais de scolarité et des frais afférents) sur 10 ans ainsi qu'un financement adéquat pour le niveau universitaire et collégial (notons que le sous-financement collégial est de l'ordre de 305 millions de dollars²⁵).

Nous pourrions aussi enfoncer le clou en rappelant la recherche "L'autre déséquilibre fiscal" de la Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM²⁶. Cette recherche démontre que depuis les 40 dernières années, l'on assiste à un déplacement de la responsabilité fiscale des entreprises vers les individus et qu'il s'agit d'une des raisons principales du manque de fonds actuel du gouvernement. Pour n'en citer qu'un exemple, voici un tableau résumant l'esprit de cette recherche²⁷:

Impôt des particuliers, des compagnies et taxes de vente en % du Produit Intérieur Brut (PIB)

Recettes du gouvernement fédéral

Tendances des deux dernières décennies (1984-2004)

Profits des compagnies en hausse 10,2% à 13,6%	Impôts en baisse 4,2% à 2,4%
Revenus des particuliers en baisse 52,8% à 49,9%	Impôts en hausse 6,3% à 9,9%

Nous ne pouvons d'ailleurs afficher ce tableau sans glisser les deux citations suivantes qui permettent de répondre à l'éternelle crainte de voir les entreprises

ajoute que ces avantages sont relativement généreux et leur efficacité à inciter les entreprises à investir ne semble pas avoir été très grande».